

Communauté de Communes



# Les nouvelles modalités de gestion des déchets en 2020

Réunions publiques  
Secteur La Haye

# Pourquoi ?

**Harmoniser la gestion des déchets  
sur le territoire de la COCM**

**Stabiliser les coûts de gestion  
des déchets tout en offrant un  
niveau de service au moins  
équivalent aux usagers**



**Anticiper l'évolution prochaine  
de la réglementation**

**Favoriser le tri**

# Comment ?

**Mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique**



L'un des objectifs de la loi de transition énergétique est l'extension progressive des consignes de tri des emballages en plastique avant 2022.



Simplifier le geste de tri



Augmenter la proportion de déchets recyclables



Anticiper l'évolution de la réglementation

## Comment ?



**Collecte des ordures ménagères dans des sacs transparents, des papiers et des emballages (hors verre), en mélange, dans des sacs jaunes**

Le geste de tri de l'habitant devient plus simple :  
tous les papiers et tous les emballages (hors verre) dans le même sac jaune.



Simplifier le geste de tri



Diminuer les ordures  
ménagères



Augmenter la  
proportion de  
déchets recyclables

# Comment ?

L'augmentation des taxes d'Etat va fortement impacter les coûts de traitement des déchets non triés.

*La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique à l'enfouissement des ordures ménagères et des encombrants va passer de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025.*

**Optimisation des fréquences de collecte des déchets au plus près des habitations en fonction de la densité de population des secteurs collectés**



Stabiliser les coûts de gestion des déchets

Offrir un niveau de service au moins équivalent aux habitants

# Quand ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier



La Communauté de Communes fera preuve de tolérance et de compréhension pendant les premiers mois de l'année pour vous laisser le temps de vous adapter à ces changements et vous permettre d'intégrer au mieux les nouvelles modalités de collecte et de tri des déchets.

Une ambassadrice de prévention et de tri des déchets a été recrutée pour vous accompagner dans ces changements et répondre à vos interrogations.

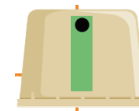
## Ce qui change pour vous



**Tous les papiers et tous les emballages (hors verre)  
sont collectés dans le même sac jaune.**

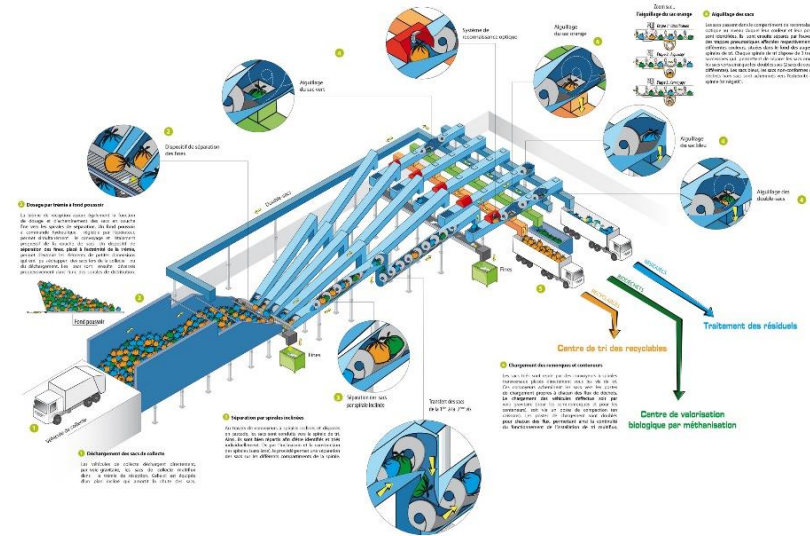


**Les emballages en verre sont toujours  
à déposer dans les conteneurs.**



**Les ordures ménagères sont à mettre dans des sacs transparents.**

## A detailed 3D architectural rendering of a large-scale industrial facility, possibly a power plant or a refinery. The structure is composed of numerous interconnected components, including tall distillation columns, large storage tanks, and a complex network of pipes and walkways. The design is characterized by a heavy steel framework with prominent red vertical support beams. The main processing units are colored in shades of teal and light blue, while storage tanks and certain structural elements are yellow. The facility is situated on a flat, light-colored ground. In the background, a long, low green structure, possibly a roof or a distant building, runs across the top of the frame. Several vehicles are present: a white semi-truck is parked on the right, a yellow truck is near the center, and a green and yellow vehicle is in the lower-left foreground. The overall scene is brightly lit, suggesting a clear day.



Collecte séparée des papiers et des emballages (sacs bleus et jaunes) : 443 € la tonne.  
Collecte des papiers et des emballages en mélange (tout en sac jaune) : 200 € la tonne.

Collecter et trier les déchets recyclables en mélange coûte donc moins cher que de collecter et trier les déchets recyclables séparément.

# Ce qui change pour vous

## Trier vos déchets devient plus simple !

Tous vos papiers et tous vos emballages dans le sac jaune.

*Merci de laisser les papiers entiers (sans les déchirer ni les froisser)  
et de déposer les emballages bien vidés, inutile de les laver.*

Déposez vos papiers et vos emballages **en vrac** dans ce sac.

➤ Zoom sur les **nouvelles consignes de tri.**



# Ce qui change pour vous

- Zoom sur l'**extension des consignes de tri** des emballages en plastique.

En pratique, tous les **emballages** en plastique à trier :

Toutes  
les bouteilles



Tous  
les flacons  
et bidons



Toutes  
les barquettes



Tous les  
pots et  
les boîtes



Tous les sacs  
et sachets



Tous les films



© I T E ©

**Plus d'hésitation :  
tous les emballages se  
trient sans exception.**

**Finis les doutes! C'est simple :**

**C'est un emballage ?  
Dans le sac de tri !**

**Pas besoin de le laver, il  
suffit de le vider.**

**Déposez vos emballages en vrac  
dans le sac sans les imbriquer.**

## Questions fréquentes

### ➤ **Puis-je continuer à utiliser mes bacs ?**

Si un bac roulant, sacs transparents dedans et à côté, sacs jaunes.

Si deux bacs roulants : bac pour sacs transparents  
+ bac à couvercle jaune (bien identifié !) pour sacs jaunes.

### ➤ **Il me reste des sacs noirs, bleus et jaunes, puis-je continuer à les utiliser ?**

Oui, période de tolérance pendant les premiers mois, sacs noirs pour les ordures ménagères, sacs bleus et jaunes pour les déchets recyclables.

### ➤ **Où et quand déposer mes sacs ?**

Déposer la veille, au plus près de votre domicile, hors de votre cour.

Si impasse, déposer à l'entrée de l'impasse.

### ➤ **Jusqu'à quel poids puis-je remplir mes sacs jaunes ?**

Ne pas remplir un sac complet de papiers.

# Questions fréquentes

## ➤ Où est-ce-que je dépose ?

- **Plaquettes de médicaments** → Si vides,  . Sinon, pharmacie.
- **Mégots, briquets** → 
- **Déchets alimentaires (coquilles d'œuf, produits de la mer...)** →  ou 
- **Produits hygiéniques (couches, mouchoirs souillés, poches médicales...)** → 
- **Litière, déjections d'animaux domestiques** → 
- **Dosettes de café** → Points de collecte selon marque ou 
- **Chutes de tissu, vêtement inutilisés** → Dépôt de l'association Afere ou en sac dans les conteneurs « EcoTLC ».